



LE MONDE

JURIDIQUE

LE MAGAZINE DES JURISTES DU QUÉBEC

Volume 25, numéro 10

4^s

Avocat de litige réputé,
Me Frédéric Gilbert
de Fasken, Spécialiste du
litige commercial, du droit
de la franchise et de
l'immobilier, nommé
«Plaideur de
l'Année 2021»



- Décès de l'ancien ministre de la Justice du Québec, Me Marc-André Bédard fauché par le COVID19
- Louise Arbour, ancienne commissaire aux réfugiés de l'ONU, réclame leur normalisation au Canada
- Louise Otis, nommée aux nouvelles instances judiciaires des Nations Unies



Le Monde Juridique

The Montreal Lawyer

Le monde professionnel



Les dernières actualités



8 décembre 2020
Me Caroline Bourbonnais

Caroline Bourbonnais est membre du groupe Litige et règlement des différends. Elle exerce principalement dans les domaines du droit familial et du droit des successions. Appelée à travailler dans des dossiers comportant des enjeux multiples et complexes, Me Bourbonnais a acquis une vaste connaissance des principes juridiques et procéduraux nécessaires au déroulement efficace des dossiers de [...]

[Lire la suite](#)



6 décembre 2020
Nouvelle galerie ART STUDIO André Bouchard

L'ambiance et la chaleur d'un lieu Bonjour, Je suis heureux de vous présenter ma nouvelle galerie ART STUDIO André Bouchard. Venez visiter mon tout récent lieu de création niché dans un coin du Vieux-Québec au passé riche en histoire

au : 112, rue Saint-Paul Vieux-Québec G1K 8E4. J'ai hâte de vous y accueillir et de vous [...]

[Lire la suite](#)



6 décembre 2020
Le Club Saint-James pour vous servir

Pour ce qui est des plats pour emporter et menu « prêt à manger », c'est ouvert à tous! De même pour nos repas festifs du Temps des fêtes.

<https://stjamesclub.ca/menu-pour-emporter>
<https://stjamesclub.ca/menu-festif>

[Lire la suite](#)

Dernières parutions



7 octobre 2020
Volume 25, numéro 9

[Lire la suite](#)

News Highlights

28 novembre 2020
Attorney General James Report Finds That Professional Fundraisers Retain Nearly One-Third of Charitable Campaign Donations; Some Retain More Than Half

New "Pennies for Charity" Report – Released Ahead of Giving Tuesday – Details Costs of Fundraising Campaigns Conducted by Professional Fundraisers; In 2019, Professional Fundraisers Pocketed Nearly \$365 Million Report Also Offers Key Tips for Donors: Be Careful with Charitable Giving; Not All Fundraisers Are Created Equal In preparation for Giving Tuesday and the holiday season, [...]

[Read more](#)

24 novembre 2020
Detained in Dubai takes on case of German national, sentenced to life in Emirates jail after upsetting a Sharjah royal.

German citizen Dieter Kellouche was good friends with a UAE government official and tribal leader, but upset him and is serving a life sentence. Detained in Dubai is an organisation founded in 2006 by Radha String, a leading human rights advocate, crisis manager and policy consultant, focusing on the UAE and the wider Middle [...]

[Read more](#)

22 novembre 2020
Urgent briefing: the Return of the MAX Vindicates Pilots in Boeing Class Action

On 18 November 2020, Steve Dickson, Administrator of the FAA signed an order permitting US carriers to return the MAX -8 and -9 to service and, under the Chicago Convention, the US won't be permitting non-US carriers to fly a MAX in US skies unless they comply with relevantly similar or better standards than those [...]

[Read more](#)

Latest Release



14 novembre 2019
Volume 5, number 3

[Read more](#)

Avocat de litige réputé, Me Frédéric Gilbert de Fasken, Spécialiste du litige commercial, du droit de la franchise et de l'immobilier, nommé «Plaideur de l'Année 2021»

Par André Gagnon

Il y a fort à parier que plusieurs des usagers des grues mobiles sur les immeubles en construction de Montréal soient clients de Frédéric Gilbert et de Fasken. Avec le franchisage et le litige commercial général, tels sont les champs de pratique de ce champion du litige qui, en 20 ans, a raflé tous les titres.

Défenseur de l'inclusion, dans la jeune quarantaine, ce plaideur vient d'être admis au Temple de la Renommée du Litige international, Fellow of the American College of Trial Lawyers, l'un des deux plus jeunes du Québec à être reconnu ainsi par ses pairs. Son nom est mentionné régulièrement dans les publications de Best Lawyers, LEXPERT et Lawyer of the Year comme ce fut le cas de l'Association du Franchisage du Québec qui l'a nommé « Avocat de l'Année », recommandations et mentions peu communes.

Orateur qui se distingue depuis les toutes premières années, Frédéric Gilbert avait d'ailleurs remporté le tout premier prix du concours oratoire international organisé par l'Association du Jeune Barreau de Montréal en 2003.



Me Frédéric Gilbert

La même année, il a remporté le deuxième prix international du « Prix des secrétaires » du Barreau de Paris, concours oratoire où il représentait l'Association du

Jeune Barreau de Montréal face à d'autres plaideurs de la francophonie.

Fils d'un diplomate haïtien et d'une mère infirmière qui ont quitté leur pays d'origine (alors gouvernée par une dictature), pour venir enseigner et travailler à Rimouski, ce québécois d'origine cultive l'amour de la langue française et, par sa remarquable éloquence dans ses plaidoiries et son travail acharné, récolte beaucoup de succès devant toutes les instances judiciaires où il comparait, incluant la Cour suprême du Canada.

C'est lors de sa présentation des invités au dîner du « Plaidéur de l'Année 2018 », qui célébrait l'un de ses mentors, Me Marc-André Fabien, de Fasken, où il a joué le rôle de maître de cérémonie, que le magazine Le Monde Juridique a découvert ce tribun maniant aussi facilement l'humour que les effets de toge.

Me Gilbert a fait le montage d'une cause regroupant 21 franchisés laissés pour compte par Dunkin' Brands au Québec. C'est sans aucun doute l'un des plus vibrants faits d'arme de sa carrière de plaideur. Agissant pour ces entrepreneurs devant un géant de l'industrie du franchisage tel David contre Goliath, Me Frédéric Gilbert a réussi finalement devant la plus haute instance à mettre fin à leur coûteux périple. Cette décision est maintenant l'une des deux décisions phares au Québec, en matière de franchisage (avec l'affaire Provigo).

La Cour suprême du Canada après 13 ans de procédures a refusé d'entendre l'appel de Dunkin' Brands et maintenu le jugement unanime rendu en 2015 par la Cour d'appel du Québec qui leur accordait une compensation financière néanmoins réduite. La longue saga judiciaire avait commencé en 2003, le procès en première instance s'est étendu sur deux ans et les procédures d'appel ont été épuisées en 2016. En 2018, Me Gilbert a représenté l'un des plus importants franchiseurs du Québec relativement à une question cruciale, qui fait désormais jurisprudence : « un contrat de franchise peut-il être assimilé à un contrat d'emploi? ». Me Gilbert a été à l'avant plan de plusieurs dossiers importants en droit immobilier dont, notamment, les affaires Archambault et GAP.

Non content de ses succès au prétoire, Frédéric a trouvé le temps de rédiger et publier un ouvrage « Le Droit de la Franchise au Québec », qui est maintenant l'ouvrage de référence en la matière, en plus d'enseigner cette discipline à l'Université de Montréal.

Frédéric a fait ses études tant primaires, secondaires et collégiales au Collège Marie-de-France et sa famille s'est installée dans le quartier Outremont, où elle s'est fixée après un très bref séjour à Rimouski, son père ayant enseigné au CEGEP dans cette ville de la péninsule gaspésienne.

Puis, il s'inscrit en droit à l'Université de Montréal. Il fait ses premières armes au sein du cabinet Langlois Kronström Desjardins où il a débuté son parcours de plaideur avec comme mentor, feu Me Reynold Langlois. En 2004, il se joindra à Fasken où il fait carrière depuis bientôt 17 ans.

Me Frédéric Gilbert est coprésident du groupe de litige chez Fasken à Montréal. Il a, durant une bonne partie de sa carrière, bénéficié des nombreux conseils et enseignements de Me Martin Sheehan, récemment nommé juge à la Cour supérieure de Montréal.



L'honorable Martin F. Sheehan

L'honorable juge Martin F. Sheehan a fait le commentaire suivant :

« Je suis très heureux de la nomination de Frédéric Gilbert à titre de « Plaidéur de l'année 2021 ». J'ai eu la chance de collaborer avec Frédéric pendant de nombreuses années alors que j'étais membre du groupe litige de Fasken. Cette expérience m'a permis non seulement d'apprécier ses talents d'orateur mais aussi d'être témoin de sa grande rigueur et de sa passion pour la justice. »

Suite à la page 6

Me Marc-André Fabien de Fasken rend hommage à Me Frédéric Gilbert

Fils de diplomate, il a su très vite apprendre les bonnes manières et à évoluer avec dextérité en société. Frédéric est avant tout un être extraverti, près des gens. Il s'intéresse aux autres, consacre temps et énergie afin d'apprendre à les mieux connaître. Jovial, toujours souriant, il a l'âme d'un politicien. La loyauté constitue son principal crédo. Ami indéfectible, associé exemplaire, il est aimé de tous.

Il manie la langue avec souplesse et ce qui fait de lui un redoutable adversaire au prétoire. D'ailleurs, il fut récemment admis Fellow au prestigieux American College of Trial Lawyers,

Bien avant qu'il ne fasse partie de l'équipe de Fasken, Frédéric m'avait impressionné par sa maîtrise de la langue et la finesse de son esprit lors du lunch officiel de la Rentrée des Tribunaux. Invité à s'adresser aux membres du Barreau, sa verve et son enthousiasme m'avait interpellé. Je demandais à mes collègues présents qui est cette jeune vedette, tribun naturel, convaincant et attachant.

Dès lors, j'espérais qu'il joigne nos rangs. Quelques années plus tard, Frédéric a effectivement accepté l'offre de notre cabinet. Ayant encore à la mémoire ses faits d'armes, lors de la Rentrée des Tribunaux, je me suis empressé de le prier à travailler à mes côtés dans plusieurs dossiers. Il a su relever le défi et s'est distingué à de nombreux égards. À l'époque, jamais je n'aurais cru qu'un jour nous serions côte à côte en Cour suprême du Canada.

Frédéric a su développer une expertise toute particulière en « franchise », l'un de ses principaux trophées judiciaires étant l'affaire Dunkin Donuts où il a représenté le regroupement des franchisés de cette bannière.

Auteur prolifique, il a publié de nombreux articles et il est l'auteur de l'ouvrage intitulé « La franchise au Québec », référence biblique dans le domaine.



Me Marc-André Fabien

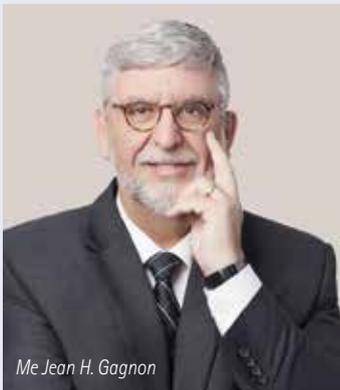
D'origine haïtienne, Frédéric fait parti d'une minorité et il en est fier. Il s'est impliqué tour à tour dans la Chambre de Commerce Haïtienne ainsi que dans la Jeune Chambre de Commerce Haïtienne dont il occupa les fonctions de Président.

N'ignorant pas son propre passé d'immigrant, il s'est dédié à soutenir plusieurs organismes venant en aide aux nouveaux arrivants.

Frédéric ne s'est pas perçu comme étant marginal ou exclu. À ses yeux, il appartient à une minorité, mais l'environnement dans lequel il évolue ne comporte aucune limite, aucune restriction ni aucune division. Il appartient au monde, il est d'ailleurs un homme du monde!

Monsieur Franchisage salue Me Frédéric Gilbert

Frédéric est véritablement un grand plaideur et, tout autant, un des grands avocats du Québec et du Canada en droit de la franchise.



Me Jean H. Gagnon

Au-delà de gagner des procès (ce qu'il fait aussi avec une grande régularité), il a avant tout le souci de bien répondre à ses clients, de bien les écouter et de bien comprendre leurs enjeux, leurs besoins et leurs objectifs.

Frédéric possède, à la fois, une personnalité agréable et un grand sens de la communication, tout en étant un plaideur redoutable.

Il est également un négociateur hors pair qui sait rechercher de véritables solutions aux différends qui lui sont confiés.

C'est tout autant un travailleur infatigable qui semble en mesure de conserver toute son énergie et sa bonne humeur, et ce, même après de longues heures de travail ou d'audition.

Comme collègue et ami, c'est toujours un plaisir de travailler avec lui. Sa bonne humeur et son sens pratique sont communicatifs et imprègnent tout le groupe de litige de Fasken qu'il codirige de main de maître avec notre collègue Marc-André Morin.

Pour moi, Frédéric est l'archétype d'un grand plaideur de nouvelle génération. Brillant devant le tribunal, mais avant tout à l'écoute de ses clients et à la recherche de solutions pratiques.

Il mérite donc pleinement l'honneur d'être nommé par Le Monde Juridique comme Plaideur de l'année 2021.

Suite de la page 4

«Je suis très heureux de la nomination de Frédéric Gilbert à titre de «Plaideur de l'Année 2021». J'ai eu la chance de collaborer avec Frédéric pendant de nombreuses années alors que j'étais membre du groupe litige de Fasken. Cette expérience m'a permis non seulement d'apprécier ses talents d'orateur mais aussi d'être témoin de sa grande rigueur et de sa passion pour la justice.»

Autre mentor de Frédéric, Me Marc-André Fabien, s'est dit en complet accord avec le choix du magazine Le Monde Juridique de Frédéric Gilbert. Il ajoute que la loyauté constitue son principal crédo, toujours souriant. Un ami indéfectible et un associé exemplaire.

(voir les commentaires plus détaillés de Me Fabien dans l'encart intitulé, Me Marc-André Fabien de Fasken, rend hommage à Me Frédéric Gilbert).

Monsieur Franchisage, Me Jean-H. Gagnon de Fasken

Me Jean-H. Gagnon, conseil depuis quelques années chez Fasken, l'un des plus réputés au Québec et au Canada dans le monde du franchisage, est devenu l'un des plus importants mentors de Frédéric Gilbert qui lui voue une grande admiration ainsi qu'une amitié sans borne.

Jean H., comme l'appellent ses collègues et amis, est une autorité en franchisage et un mentor pour Frédéric, est devenu aussi un ami pour qui il a un immense respect. On verra en lisant ses commentaires ce qu'il dit de son collègue et des talents de plaideur qu'il a déployés dans diverses causes depuis que Jean-H. Gagnon s'est joint à Fasken il y a quelques années comme avocat-conseil. (Voir encadré intitulé Jean-H. Gagnon, Mr. Franchisage)

Me Gilbert côtoie aussi d'autres plaideurs et spécialistes avec qui il fait équipe. Me Nathalie-Anne Béliveau (l'une des meilleures spécialistes des recours extraordinaires au Québec), agit en droit de la concurrence et autres causes complexes chez Fasken, à Montréal. Me Gilbert collabore également régulièrement avec d'excellents plaideurs tel Eric Simard, Nikolas Blanchette, Luc Béliveau et bien d'autres.

A la mémoire de Me Marc-André Bédard

« L'avenir est entre les mains de ceux
et celles qui pourront procurer aux
générations de demain des motifs
valables de vivre et d'espérer »

— Pierre Teilhard de Chardin

Admis au Barreau du Québec en 1960, Me Marc-André Bédard exerce sa profession jusqu'à son élection à l'Assemblée nationale du Québec comme député de Chicoutimi en 1973.



Me Marc-André Bédard

En 1976, il est nommé ministre de la Justice, procureur et solliciteur général au sein du premier cabinet formé par l'honorable René Lévesque. Il assumera également la présidence du Comité de législation du gouvernement du Québec.

À titre de ministre de la Justice du gouvernement du Québec, Me Marc-André Bédard préside à la création du Conseil de la magistrature et instaure un nouveau mode de nomination des juges. Il fait adopter des amendements importants à la Charte des droits et libertés du Québec, concernant l'orientation sexuelle, le handicap et les programmes d'accès à l'égalité. Il est l'initiateur à l'Assemblée nationale de la loi instituant un nouveau code civil du Québec portant réforme du droit de la famille et fait adopter la réforme du droit de la famille consacrant l'égalité des conjoints devant la loi.

À l'origine de plusieurs autres législations, Me Marc-André Bédard a aussi occupé les postes de leader du gouvernement et vice-premier ministre du Québec.

Suite à la page 9

François Legault n'écarte pas l'option des funérailles nationales pour Marc-André Bédard

Source : Le Soleil

François Legault tenait à rendre un dernier hommage à l'ancien ministre Marc-André Bédard, peu après l'annonce de son décès, mercredi. Dans une conférence de presse organisée pour l'occasion, le premier ministre n'a pas écarté la possible tenue de funérailles nationales.

Lorsque questionné sur le sujet, il a répondu qu'il regarderait « avec le protocole » pour voir ce qui pouvait être fait, tout en précisant qu'il s'agissait en effet d'un grand homme.

« Marc-André, c'était l'un des pionniers du PQ, il était là dans la cuvée de 1973. Beaucoup de gens ont prétendu être ami avec René Lévesque, mais lui l'était vraiment. »

M. Bédard aurait d'ailleurs décrit à François Legault des « parties de cartes mémorables et tardives » en compagnie de l'ancien premier ministre.

Étant proche de Stéphane Bédard, le fils du défunt, lors de son passage au Parti québécois, François Legault s'est rendu à plusieurs occasions au Saguenay-Lac-Saint-Jean pour faire des activités avec toute la famille.

« Je peux vous dire que c'est du bon monde. Des gens sympathiques. [...] Les Bédard, au Saguenay-Lac-Saint-Jean, c'était facile faire des cocktails, tout le monde était là, tout le monde les connaissait, tout le monde les appréciait. »

Le premier ministre n'oubliera jamais le conseil que lui avait servi l'ancien ministre de la Justice, soit de ne pas oublier les régions. Il juge d'ailleurs encore plus « choquant » de savoir que le décès de M. Bédard semble en lien avec la COVID-19.

Volume 25, numéro 10

LE MONDE JURIDIQUE

642, rue Pierre-Tétrault
 Montréal, (Québec)
 H1L 4Y5
 (514) 353-3549

Courriel : agmonde@videotron.ca
 Internet : www.lemondejuridique.com
 Facebook : Magazine Le Monde Juridique

Rédacteur en chef

André Gagnon, B. A., LL. L.

Adjointe à la rédaction

Jeanne d'Arc Tissot

Saisie de textes

Louis-Benjamin Gagnon

Publicité

642, rue Pierre-Tétrault
 Montréal, (Québec) H1L 4Y5
 Tél.: (514) 353-3549

Tirage et distribution

Zacharie Gagnon

Abonnement:

Mme Jeanne D'Arc Tissot
 Téléphone: (514) 353-3549

Infographie

Image-innée

Photographie

Paul Ducharme, Photographe

Le Monde Juridique est publié par
 Le Monde Juridique Inc.

Président et Éditeur: André Gagnon

La revue Le Monde Juridique paraît dix fois l'an.
 L'abonnement est de 40 \$ par année.
 (On peut aussi se la procurer à la librairie
 Wilson et Lafleur).

Le magazine Le Monde Juridique est indexé dans
 Canadian Advertising Rates and Data (Card).
 COPYRIGHT 2020 - LE MONDE JURIDIQUE.
 La reproduction totale ou partielle des articles est
 formellement interdite sous peine de poursuite.

Avocat de litige réputé, Me Frédéric Gilbert de Fasken, Spécialiste du litige commercial, du droit de la franchise et de l'immobilier, nommé «Plaideur de l'Année 2021» Par André Gagnon.....	3
A la mémoire de Me Marc-André Bédard	7
Un Québécois d'une très grande humanité Par André Gagnon.....	10
Comment j'ai gagné le plus grand pari de ma vie Par Me Manon Estienne.....	12
Je me souviens À la mémoire de Max Gros-Louis Par André Gagnon.....	14
Tolantongo Par Yves Delage.....	16
Système de justice militaire : L'autorité d'examen indépendant lance un appel de soumissions	18
Attorney General James Leads Multistate Lawsuit Seeking to End Facebook's Illegal Monopoly	20
Des avocats internationaux proposent une charte pour protéger les journalistes	22
Les huit « Avocats JBM de l'année 2020 » dévoilés lors d'une édition virtuelle sans pareille	24
Menu de l'Escapade Gourmande, cuvée 2019 Par Yves Delage.....	26
Le Québec annonce des restrictions régionales et provinciales en réponse à la résurgence de la COVID-19	28
David B. Éthier, avocat de l'année JBM en litige civil et commercial	31

SténoFac Inc.

Tous les services aux portes du palais...

Une équipe bilingue de 17 sténographes à la fine pointe de la technologie à l'ère du numérique

Notre équipe bilingue de sténographes expérimentées vous offre la possibilité d'obtenir vos transcriptions au jour le jour, via Internet, en format condensé avec index de recherche ou en tout autre format que vous souhaitez.

- Transcription à partir de CD, vidéo, répondeur
- Prise de vidéo
- Déposition par téléphone
- Vidéo conférences
- Salle d'interrogatoire

TOUS LES SERVICES AUX PORTES DU PALAIS..... UN SEUL NUMÉRO (514) 288-1888

50 De Brésolles, Montréal (Québec) H2Y 1V5

Télécopieur : (514) 288-4888 • Courriel : stenofac@stenographe.com • Internet : www.stenographe.com

Me Bédard est récipiendaire du prix « Lutte contre l'homophobie » décerné par la Fondation Émergence du Québec. Me Bédard a reçu la médaille du mérite du Barreau du Saguenay–Lac-Saint-Jean et en 2007, on lui décerne la distinction d'avocat émérite du Barreau du Québec.

Dans un numéro soulignant son cinquantième anniversaire

en 2010, la revue *Châtelaine* reconnaît sa contribution à l'évolution des lois concernant les droits des femmes au Québec.

En 2013, il a reçu le titre d'officier de l'ordre National du Québec pour son impressionnant parcours professionnel et social.

Lucien Bouchard a perdu un grand ami

Source : TVA Nouvelles



Lucien Bouchard

L'ancien premier ministre du Québec Lucien Bouchard a perdu un ami après le décès du politicien Marc-André Bédard.

«Pour tout le monde c'était un personnage politique très important, au cœur des débats politiques, mais pour moi c'était un ami très proche», explique-t-il en entrevue à LCN.

C'est lorsqu'il a commencé à travailler comme avocat à Chicoutimi que M. Bouchard a rencontré M. Bédard qui, de son côté, pratiquait déjà depuis quelques années et qui était même célèbre dans la région.

«On se voyait tout le temps, on prenait des cafés ensemble, on vivait ensemble, nos amours, nos projets professionnels et bien sûr la politique», raconte M. Bouchard.

L'ancien premier ministre décrit son ami comme quelqu'un de chaleureux, de bienveillant et de souverainiste jusqu'au bout des ongles.

«Je suis certain que ses dernières pensées étaient pour ses enfants et pour le Québec, je suis convaincu», affirme-t-il.

Même si c'était un grand combattant pour la cause qu'il

chérissait, il n'attaquait pas ses adversaires pour autant. «Toujours avec le sens de l'amitié, du respect. Il comprenait les autres», de dire M. Bouchard, un sanglot dans la voix. Encore lors de leur dernière rencontre, les deux hommes ont parlé de la souveraineté et de l'importance de continuer le combat.

«Il aimait René Lévesque comme un père et René Lévesque l'aimait comme un fils. René Lévesque avait confiance dans son jugement, dans son instinct politique. M. Lévesque consultait toujours Marc-André», ajoute-t-il.

Même si le projet de Québec indépendant ne s'est pas réalisé, M. Bédard continuait d'être animé par un désir.

«Il n'a jamais lâché, mais pas d'une façon agressive. Il n'a jamais été amer, c'était un projet joyeux, un projet exaltant. Que c'était l'avenir des Québécois. Marc-André, c'était comme ça qu'il nous parlait», de dire M. Bouchard.

L'ancien premier ministre n'avait que de bons mots pour M. Bédard : «Un honnête homme qui aimait le Québec et qui aimait son peuple».

Il dit que M. Bédard savait que ce n'est pas tout le monde qui allait au même rythme. «Il pensait qu'il fallait convaincre. Il croyait qu'on fait avancer une cause en convainquant les gens de sa valeur et qu'il fallait que les gens l'accepte», conclut l'ancien premier ministre.

Un Québécois d'une très grande humanité

Par André Gagnon



André Gagnon

Le soudain décès aux mains de la faucheuse COVID19 de l'ancien ministre de la Justice du Québec et vice-premier ministre sous René Lévesque et Pierre-Marc Johnson, Me Marc-André Bédard, a été immédiatement suivi d'un concert d'éloges et de remerciements de la part du premier ministre François Legault pour services rendus au Québec et à sa région du Saguenay-Lac

St-Jean dont il était responsable, si fier et qu'il aimait tellement et a toujours défendu corps et âme.

Après avoir obtenu sa licence en droit de l'Université d'Ottawa et son droit de pratique du Barreau du Québec, fin des années 50, il a pratiqué le droit criminel et remporté plusieurs victoires de souligner son grand ami, Me Lucien Bouchard, qui fut premier ministre du Québec.

Une de ces causes criminelles remportée a même évité la potence à un client accusé de meurtre à l'époque où l'on pendit encore au Canada. Avocat de pratique privée à Chicoutimi, il s'est taillé une belle carrière en droit chez Gauthier Bédard, cabinet où il a passé une grande partie de sa vie professionnelle sur la rue Racine. Entre ses mandats de député et de ministre à l'Assemblée Nationale du Québec à compter de 1973 jusqu'à 1985, il faisait son bureau de comté à sa résidence de souligner Lucien Bouchard à Radio-Canada.

En 1976, lors de l'élection du premier gouvernement du Parti Québécois, il devient ministre de la Justice dont il conservera le titre pendant neuf ans, le plus long mandat à ce poste de l'histoire du Québec. Sans oublier qu'il fut aussi vice-premier ministre et aussi responsable de la Réforme

électorale avec des résultats pas toujours satisfaisants aux yeux de son sous-ministre alors, André Laroque, professeur de science politique à l'Université de Montréal.

Ce poste permettait à Marc-André Bédard une grande proximité avec le premier ministre René Lévesque et son chef de cabinet, Jean-Roch Boivin, à deux pas de leur bureau respectif sur la Grande-Allée face à l'Assemblée Nationale et le tunnel qui permettait depuis le gouvernement de Robert Bourassa de se rendre à la Chambre sans avoir à s'habiller en hiver. Certains ont affirmé même qu'il était «l'âme damnée», le confident de René Lévesque, ce qui est sans conteste. Et ce qui facilitait les réunions pour jouer aux cartes après celles du cabinet et qui avaient lieu également durant les débats derrière le trône du Président de l'Assemblée Nationale tout en gardant un oeil sur l'appareil de télévision où étaient diffusés les débats et surtout la période de questions si vitale pour tous les gouvernements au pouvoir.

J'ai personnellement eu le grand privilège de faire partie de l'équipe recrutée par son nouveau chef de cabinet. Me Jean-Robert Nadeau, après la réélection du gouvernement Lévesque en 1981 comme attaché politique et attaché de presse durant quelques belles années ce qui me ramenait au début des années 1970 alors que j'étais membre de la Tribune de la presse parlementaire où j'avais représenté des stations de radio comme CKVL, CFCF et ensuite le réseau anglophone CTV. Même la BBC m'avait retenu pour quelques reportages car Richard W Croos, enlevé par le FLQ lors de la Crise d'Octobre, était un conseiller économique au consulat du Royaume-Uni à Montréal, décrit comme diplomate britannique.

Mon mandat au cabinet du ministre de la Justice a été un complément fort apprécié pour un journaliste habitué à ne considérer que l'aspect extérieur des rouages administratifs et de la création des lois par le gouvernement, la nomination des juges et tant d'autres aspects.

Merci Marc-André Bédard que j'ai eu le grand plaisir de revoir il y a cinq ans à Chicoutimi lors d'un souper- surprise et plus tard à la Fondation René Lévesque à Montréal ainsi qu'avec son fils aîné, Me Eric Bédard, associé-directeur de Fasken au Québec dont il était très fier.

Lors d'un congrès annuel des Avocats de Province à Chicoutimi, j'avais eu le plaisir de faire connaissance avec son autre fils, Me Stéphane Bédard, du cabinet Gauthier Bédard, qui fut un ministre fort important du Québec comme son père jadis. Je leur offre mes plus sincères condoléances ainsi qu'aux deux autres fils de Marc-André Bédard, avocats eux aussi, que je n'ai pas eu le plaisir de rencontrer.

En 1981, la famille Bédard était très jeune. Mes fonctions ne m'avaient appelé que deux fois de mémoire à Chicoutimi où j'étais allé avec le ministre pour des congrès de juges ou de juristes. Une autre équipe s'occupait du comté et de la région du Saguenay-Lac Saint-Jean.

Je veux témoigner de la grande générosité, de l'inclusion et de l'immense humanité et de la sympathie qu'a toujours manifestée Marc-André Bédard, né au lac Saint-Jean (Lac-à-la-Croix) près de la réserve Mètresabecwan.

A cet égard, je dois souligner qu'il a joué un rôle majeur, capital, sans doute secondaire et rapide grâce à sa sympathie légendaire envers toute personne rencontrée.

Me James O'Reilly, que je connaissais, avocat de Billy Diamond, chef de la nation crie de la Baie James, importante personnalité politique autochtone du Québec, m'avait demandé à l'improviste alors que je débutais au cabinet au

moment où avaient lieu des auditions publiques en commission parlementaire sur la Charte des droits du Québécois ils s'étaient tous deux rendus pour témoigner, me demande s'ils pourraient saluer le ministre Bédard avant le début des travaux.

Le ministre me fait remarquer qu'une action de plus de 2 milliards \$ a été intentée par eux contre le gouvernement du Québec. Ce que j'ignorais totalement. Puis, me fixant dans les yeux, il réplique: « Oui, ça va juste deux minutes dans le corridor. »

Billy Diamond était très heureux de lui serrer la main. Manifestement, Marc-André Bédard aussi. Une rencontre dans un corridor n'engage pas vraiment à grand-chose en réalité.

Deux mois plus tard, le ministre Denis Lazure fait savoir qu'un règlement est intervenu entre les parties!

L'humain dominait chez Marc-André Bédard. Je me suis longtemps demandé s'il avait des liens de sang avec des autochtones.

Me Annick Murphy retraite en 2021



Après 40 années à œuvrer à la poursuite publique, la directrice des poursuites criminelles et pénales, Me Annick Murphy, a informé le ministre de la Justice qu'elle quitterait ses fonctions en février 2021 afin de prendre sa retraite. Elle occupe ce poste depuis janvier 2015.

MNP

Le calme pendant la tempête

Trouver la tranquillité d'esprit en période d'incertitude

Pour y voir clair en plein tumulte, faites appel à l'équipe Juricomptabilité et soutien en cas de litige de MNP.

Corey Anne Bloom, CPA, CA, CA•EJC, CFF, CFE, membre émérite de l'ACFE
514.228.7863 | corey.bloom@mnp.ca



Partout où mènent les affaires

MNP.ca

Comment j'ai gagné le plus grand pari de ma vie

Me Manon Estienne, nouveau membre du Barreau du Québec. De la Côte d'Azur en France, elle a choisi le Québec pour pratiquer le droit.

Par Me Manon Estienne

Comment ai-je atterri ici, dans la capitale canadienne de la COVID-19 ? Revenons à l'année 2015. Je venais de finir mes études après avoir obtenu une double licence de droit et d'administration publique dans ma France natale, ainsi que deux masters, par lesquels je me suis spécialisée en droit international public et en sécurité internationale, défense et intelligence économique. J'avais également eu l'opportunité de travailler au cours de mes études à l'Institut International de droit humanitaire à Sanremo, en Italie, puis au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie à La Haye, aux Pays-Bas. Et me voilà, avocate exerçant à Montréal... et j'en suis très contente !

Après mes expériences à l'étranger, j'avais l'envie d'élargir mes horizons et de pratiquer le droit à l'extérieur de la France. De plus, mon grand-père, qui a lui-même immigré au Canada et était devenu citoyen canadien, nous a toujours transmis son attachement pour la Belle Province et nous a poussé à venir à notre tour pour la découvrir et nous y établir. C'est ainsi que le désir d'accomplir sa volonté m'a naturellement poussé à traverser l'Atlantique et à faire l'un des plus grands paris de ma vie.

Je redeviens ainsi étudiante en 2017 et intègre l'Université de Montréal seulement trois jours après mon arrivée au Canada. J'ai constaté qu'étudier le droit au Québec était très différent de ce que j'avais connu en France. Ici, les professeurs semblent se soucier de chaque étudiant et prennent le temps de nous rencontrer et d'échanger. Cette approche québécoise a été quelque peu insolite sur le coup, mais s'est révélée être une excellente formation pour la pratique du droit.



Me Manon Estienne

Puis à l'hiver 2019, après avoir validé mes équivalences à l'UdeM, j'ai commencé la formation du Barreau. Concours de plaidoiries, stages à l'étranger, expérience universitaire, rien de tout ça ne m'avait préparé aux quatre mois éprouvants que me réservait l'École du Barreau du Québec, les quatre mois les plus intenses de ma vie. Mais toujours aussi déterminée, j'ai réussi l'examen du premier coup, ce qui entre nous a été une délivrance car l'idée de devoir les repasser à nouveau m'horrifiait !

Le Barreau en poche, j'avais encore un nouveau défi à relever. Et trouver un stage au Québec n'a pas été une tâche facile. Pourtant, sur 23 candidats en lice, j'ai obtenu mon stage au sein du cabinet Charness Charness et Charness LLP. Fondé en 1925, il s'agit d'un des plus anciens cabinets d'avocats au Canada et est spécialisé en droit civil et com-

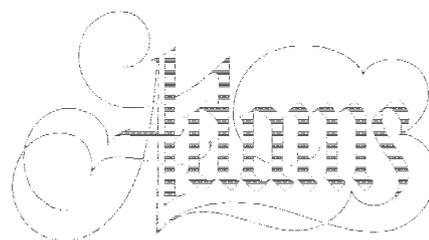
mercial. Bien qu'il s'agisse d'un ancien cabinet d'avocats à la réputation bien établie, la grande majorité des employés et des avocats sont jeunes et dynamiques, ce qui a facilité mon intégration. Ils m'ont appris à travailler en équipe et m'ont formé à la pratique de la profession. Les semaines passaient, les dossiers s'enchaînaient et j'aimais l'expérience que m'apportait mon stage.

Puis, quasiment arrivée à la fin de mon stage, la COVID-19 a frappé et le monde a basculé. Je me souviendrai longtemps de ce jour du 14 mars 2020, lorsque l'état d'urgence sanitaire a été déclaré. S'en est suivi la fermeture des tribunaux ainsi que la décision du cabinet de passer en télétravail et mon stage s'est retrouvé tout à coup menacé. Finalement, grâce au travail de l'ensemble des avocats, mon stage a pu être maintenu et notre équipe est restée intacte malgré la crise inédite que nous vivions. Les réunions en visioconférence étaient devenues la norme et il a fallu s'adapter à cette nouvelle façon de travailler 100% numérique, qui a nécessité une certaine rigueur.

Mon stage a pris fin le 15 mai 2020, alors que nous étions encore en plein confinement. De ce fait, pas de traditionnelle cérémonie d'assermentation, repoussée en raison des restrictions sanitaires. Le Barreau a alors mis en place un système pour pallier l'absence de cérémonie et nous permettre d'exercer... qui s'est révélée être une cérémonie virtuelle.

Je suis donc désormais avocate au Québec, en pleine crise de la COVID-19. Je réalise que j'ai été chanceuse d'avoir pu conserver mon stage durant cette période et davantage d'avoir été embauchée comme avocate junior au sein de Charness Charness et Charness LLP.

Avec la réouverture des tribunaux et la levée de la suspension des délais légaux, le cabinet a décidé d'occuper à nouveau les locaux et nous y sommes désormais une partie de la semaine. Nous tournons par équipe afin de limiter le nombre de personnes présentes et travaillons à distance le reste du temps. Les tribunaux ont eux aussi mis en place toute une procédure visant à limiter le nombre de personnes présentes en salles d'audience, ce qui a quelque peu rallongé les délais d'attente dans les couloirs ! Je suis convaincue que le Ministère de la Justice réfléchit sur la transformation de la machine judiciaire afin de la faire évoluer dans ce monde post-Covid et à la numériser davantage. Nous nous adaptions ainsi à ce nouveau virage et j'apporte toute ma contribution afin d'aider notre cabinet vieux de 95 ans à s'imposer dans cette nouvelle ère. Affaire à suivre !



DEPUIS 1850

GRAVURES ADAMS INTERNATIONAL LTÉE

POUR TOUS VOS BESOINS EN IMPRIMERIE

IMPRIMER, GRAVER, ESTAMPAGE À CHAUD, GAUFREUR

EN-TÊTES DE LETTRES
ENVELOPPES
CARTES D'AFFAIRES

INVITATIONS
ANNONCES
COUVERTURES, ETC.

SYSTÈME DE GESTION DE COMMANDES EN LIGNE

**S.V.P. COMMUNIQUER AVEC NOUS
POUR RECEVOIR DES ÉCHANTILLONS
GRATUITS OU UNE SOUMISSION**

5690, BOUL. THIMENS
ST-LAURENT, QUÉ. H4R 2K9
FAX (514) 937-9316
TÉL. (514) 937-7744
adamsoe@adamsengraving.com

MONTREAL & TORONTO
1-888-232-6729

Je me souviens

À la mémoire de Max Gros-Louis

Par André Gagnon

Mon cher ami Max,
Que de belles rencontres nous avons partagées lorsque j'étais journaliste à la Tribune de la presse parlementaire à Québec au début des années 1970. Nous nous croisions souvent toi et ton épouse de l'époque au restaurant fréquenté par les parlementaires et les journalistes appelé l'Aquarium ou Chalet Suisse, dans le Vieux-Québec à deux pas du Château Frontenac et de chez moi, rue Haldimand.

Gaston Perrin, Québécois d'origine suisse, ami de René Lévesque et de nombreuses personnalités politiques de toutes couleurs, gens d'affaires du Québec, avocats de la Couronne et de la défense, qui possédait ce restaurant de très bonne qualité, était un grand ami du Chef huron, que tous aimaient.

Haut de stature, presque toujours accompagné de sa jolie femme très grande elle aussi, Max était une célébrité de Québec qui ne laissait personne indifférent surtout lorsque après avoir fait connaissance avec lui et que l'on découvrirait qu'il était un Grand Chef autochtone, représentant de la nation huronne Wendat si chère aux Français qui les désignaient ainsi parce qu'ils portaient la hure, la touffe de cheveu si caractéristique à l'époque de la Nouvelle France.

Né à Montréal, avait-il révélé à un petit groupe de clients de l'Aquarium, Max Gros-Louis s'intéressait au commerce des raquettes à neige fabriqués selon la tradition au village Huron de l'Ancienne Lorette en babiche de chevreuil originale ainsi que des mocassins en cuir de gibier et autres produits de la chasse locaux vendus dans des magasins-kiosques en divers endroits de la région de Québec procurant ainsi du travail aux gens de sa communauté et aux autres autochtones du Québec. Une véritable industrie autochtone non encore piratée par Hong Kong ou Taiwan à cette époque.



Max Gros-Louis

Max était aussi connu à travers les ondes de la télévision pour ses mini-concert de tambour autochtone diffusés durant les intermèdes des matchs des Nordiques de Québec affrontant toutes les équipes de la Ligue Nationale de Hockey au Colisée de la vieille capitale. Que de beaux souvenirs sont disparus avec le départ de cette fière et légendaire organisation de hockey lancée par le mythique ancien premier ministre du Québec, Jean Lesage, qui a dirigé «l'équipe du tonnerre de la Révolution tranquille de 1960» qui a pris la relève de Maurice Duplessis et mis le Québec sur les rails.

Un certain jeune avocat d'affaires de Québec, Me Marcel Aubut, émule de Jean Lesage, appréciait les solos de tamtam autochtone de Max Gros-Louis dans les gradins du Colisée qui avait aussi vu évoluer des hockeyeurs renommés, Jean Béliveau, Guy Lafleur sans oublier le légendaire Maurice Richard qui fut pendant une courte période instructeur des Nordiques.

Max Gros-Louis ce n'était pas que le tamtam huron. Il a été le porte-étendard des nations autochtones du Québec et du Canada et de tous les pays qui n'ont pas encore compris qu'ils ne peuvent mettre de côté ceux qui ont accueilli les soit-disant conquérants européens qui les ont dépossédés de leurs territoires ancestraux et les ont réduits presque à l'esclavage après que ces derniers les avaient aidés à leur arrivée ici et ailleurs au début, à survivre littéralement.

J'ai été témoin malgré moi de la dernière dispute en public de Max Gros-Louis avec son épouse au restaurant l'Aquarium et de la séparation définitive du couple lorsque Mme Gros-Louis a quitté en trompe la rue Ste-Anne dans sa décapotable vers l'heure du souper par une belle soirée d'automne. Quel spectacle de désolation. Mon ami Max s'en n'est peut-être jamais remis.

Quel beau couple ils faisaient tous les deux. Ce fut notre dernière rencontre. Puis le tamtam s'est tu peu à peu au Colisée...Max Gros-Louis a participé au renouveau dans les relations du Québec avec ses nations autochtone grâce à des gens tels notre confrère journaliste, feu Bernard Cleary du journal Le Soleil. Originaire du Saguenay-Lac Saint-Jean qui a aussi enseigné le journalisme à l'Université Lava et fut député fédéral du Bloc Québécois avant d'être atteint de la maladie d'Azheimer qui l'a emporté après l'avoir combattue pendant des années.

Nos amis, nos frères autochtones, nous ont laissé un héritage de résilience, de courage et de détermination devant l'adversité et la maltraitance que les gouvernements leur ont infligée en notre nom. L'histoire récente de l'hôpital de Joliette nous le rappelle encore trop vivement. Ces amis qui nous ont quittés ont laissé des témoignages vibrants d'intelligence et de désir de vivre normalement avec nous de façon communautaire dans le respect de leurs droits ancestraux. Car ils étaient sur «nos territoires» depuis au moins 40,000 ans selon les récentes découvertes archéologiques et anthropologiques qui font preuve de leur présence au Québec et au Canada.

445, rue Saint-Vincent
Montréal (Québec)
H2Y 3A6
Tél. 514.842.3901
1.800.831.3901
Télec.514.842.7148
www.delavoy.ca

Confection
DE LAVOY
depuis 1980



Service personnalisé

Toges et accessoires
vestimentaires
pour profession juridique
et magistrature

Location et vente
tuxedos et accessoires,
toges, mortiers et épitoges
pour collation des grades

Nettoyage et réparation
de vêtements
de tout genre

Tolantongo

Par Yves Delage

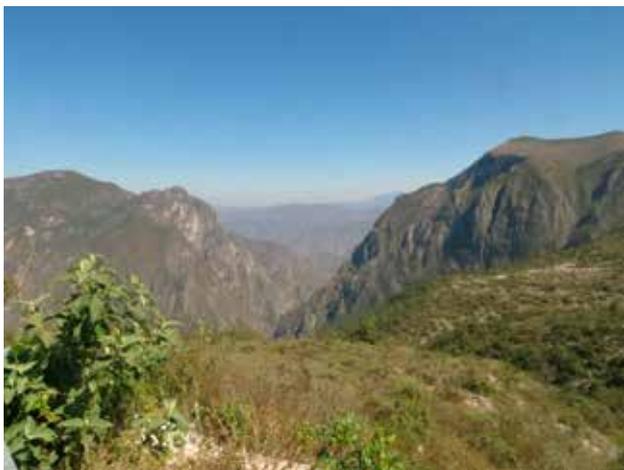


Un de mes endroits favoris au Mexique est Tolantongo, Je vous en ai parlé brièvement dans mon article du volume 25 numéro 4, Tecozautla.

À 202 km au nord-ouest de Mexico, il faut compter 3h30 minutes pour s'y rendre. Mais le déplacement en vaut la peine. Amplement.

Le site fait penser à Pamukkale en Turquie.

Pamukkale est une tufière entièrement élaborée par les eaux chaudes qui s'écoulent des entrailles de la montagne. Le site comporte 17 sources. Certaines d'entre elles ont une température de plus de 45 °C, et sont saturées de sels minéraux et de gaz carbonique. Ce dioxyde de carbone, en se libérant dans l'air, fait précipiter le carbonate de calcium contenu dans l'eau, lequel se dépose, sous forme pâteuse, sur les flancs de la colline et durcit ensuite lors de l'évaporation de l'eau. Chaque litre d'eau délivre un demi-gramme de carbonate de calcium. (Wikipedia)



Un des magnifiques paysages du voyage

Tolantongo est formé par une source qui fournit de l'eau à 38 degrés centigrades 24 heures par jour et ceci depuis toujours.



Vue de l'hôtel. À gauche, la route qui se rend à la grotte.

Tolantongo est un ensemble de thermes et de piscines, de grottes, de rivières et de cascades, de restaurants et d'hôtels et pour les plus aventureux, une magnifique tyrolienne (Youtube « Tirolesa Tolantongo yves delage »)

Il y a cinq hôtels soit 2 dans Paraiso Escondido (paradis caché) et un troisième près de las grutas (grottes) de Tolantongo et 2 près de Cardonal (donc pas sur le site même) Il y a aussi plusieurs restaurants à travers le site. Cocteleria "El Paraje", pollos rostizados (Poulets rotis) et chaque hôtel a son propre restaurant.

L'entrée sur le site coûte 150 pesos mexicain par personne. Il est important de noter que seul l'argent comptant est accepté et qu'on ne peut pas réserver. De plus pendant les fins de semaines et les périodes de vacance, le site se remplit. Je vous conseille donc d'arriver un dimanche ou lundi pour être certain d'avoir de la place dans un hôtel.

Le voyage vous fera passer par des vues féeriques.

La visite du site commence par l'installation dans l'hôtel. Je vous recommande La Huerta. Non loin des thermes et à côté de la piscine principale. Environ 650 pesos Mexicain (au taux d'aujourd'hui, 45.00 cdn environ) . Les autres hôtels offrent des chambres avec plus de lits ou mêmes des cabanons. L'hôtel La Gruta est situé à côté de la grotte principale. (YouTube « tolantongo grutas yves delage »)



Un repas au restaurant (filet de poulet pané)

Ensuite, vous allez dans les piscines (posas) adjacentes, à flanc de montagne. Vous verrez depuis celles-ci une rivière, tout en bas, dans laquelle l'eau est à 38 degrés celsius.

Ensuite un repas au restaurant.

Les restaurants ne sont pas très chers mais sont très bons. Ne vous attendez pas à de la cuisine gastronomique. C'est plutôt de la cuisine familiale mais de qualité et vous pouvez demander de réduire la teneur en épice.

En face de l'hôtel du bas, il y a une piscine avec glissade d'eau et une plus petite piscine pour pratiquer le plongeon.

Le lendemain, vous allez voir la grotte principale. Vous pouvez aussi visiter le site « La Gloria » qui n'est pas très loin.

Une visite de 2 jours est suffisante pour tout voir mais il est facile d'y passer plusieurs jours tellement le site est beau.

Je suis allé deux fois à Tolantongo. Certain que j'y retourne.



De l'hôtel. On voit un autre hôtel et un des restaurants.



Les piscines à flanc de montagne. Paysage à couper le souffle.



La route en lacet pour se rendre au site.



Vue d'une des piscines. La rivière qui serpente en bas est de l'eau à 38 degrés celsius.



Mirta dans une des piscines naturelles de La Gloria.

Systeme de justice militaire :

L'autorité d'examen indépendant lance un appel de soumissions

L'honorable Morris J. Fish, C.C., c.r., juge retraité de la Cour suprême du Canada, a été nommé par l'honorable Harjit S. Sajjan, ministre de la Défense nationale, comme la troisième autorité d'examen indépendant. À ce titre, le juge Fish est chargé de mener un examen indépendant de l'ensemble du système de justice militaire au Canada, y compris à l'égard des sujets suivants mais sans s'y limiter :

Le contenu du Code de discipline militaire et son application par les autorités militaires, incluant :

- les personnes assujetties au Code de discipline militaire;
- l'ensemble des infractions d'ordre militaire, y compris les infractions de nature sexuelle et les infractions à motivation raciale;
- les peines prévues pour sanctionner les infractions d'ordre militaire, y compris l'emprisonnement et la détention;
- l'arrestation et la détention avant procès;
- les procès sommaires devant des commandants ou des commandants supérieurs, et leur remplacement futur par des audiences sommaires;
- les procès devant une cour martiale, y compris la procédure de mise en accusation, la conduite des procédures préliminaires et des procès eux-mêmes, et les règles de preuve applicables;
- la fonction et le rôle du directeur des poursuites militaires;
- la fonction et le rôle du directeur du service d'avocats de la défense;
- la fonction et le rôle du juge militaire en chef et des juges militaires;
- la détermination de la peine;



L'honorable Morris J. Fish, juge retraité de la Cour suprême du Canada, juriste en résidence chez Davies Ward.

- les appels à la Cour d'appel de la cour martiale et à la Cour suprême du Canada;
- La police militaire, incluant :
- la fonction et le rôle du Grand prévôt des Forces canadiennes;
- les inspections, les perquisitions et les saisies, la conduite des enquêtes, la formation;
- les plaintes concernant la police militaire, y compris le rôle de la Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire; et
- Le système des griefs militaires, incluant :
- les modalités et conditions de dépôt des griefs;

- le traitement des griefs par les Forces armées canadiennes;
- le rôle du Comité externe d'examen des griefs militaires; et
- le rôle des autorités initialement saisies d'un grief et du chef d'état-major de la défense en tant qu'autorité de dernière instance en matière de griefs.

Le juge Fish est assisté dans son examen indépendant par son conseiller juridique principal, Jean-Philippe Groleau, associé du cabinet Davies Ward Phillips & Vineberg s.e.n.c.r.l., s.r.l., par son conseiller juridique adjoint, Guillaume Charlebois, avocat du même cabinet, et par son conseiller principal, Morris Rosenberg C.M., ancien sous-ministre de la justice, de la santé et des affaires étrangères au sein du gouvernement du Canada. Le juge Fish et les membres de son équipe sont tous indépendants du ministère de la Défense nationale et des Forces armées

canadiennes.

Le juge Fish et son équipe invitent tout membre du public ou des Forces armées canadiennes ayant un intérêt envers les sujets énumérés ci-dessus ou envers le système de justice militaire en général à les contacter à l'adresse review.authority@dwpv.com. Toute personne n'ayant pas un accès facile à l'internet ou à une adresse courriel peut également contacter Me Groleau au 514.841.6583. Le juge Fish et son équipe sont prêts, sur demande et dans l'exercice de leur discrétion, à recevoir des soumissions en toute confidentialité, et ce, sans égard au fait qu'elles proviennent de membres du public ou de membres des Forces armées canadiennes. Dans les autres cas, les soumissions reçues pourraient être rendues publiques. La date limite de transmission des soumissions est le 8 janvier 2021. Les demandes de prolongation de délai fondées sur des motifs exceptionnels doivent être transmises à Me Groleau avant le 8 janvier.

Louise Arbour : la lumière sur les sans-papiers

Source : Radio-Canada

L'ex-représentante spéciale du secrétaire général des Nations unies pour les migrations Louise Arbour propose de régulariser le statut des sans-papiers au Canada.

Alors que le gouvernement du Québec souhaite se limiter à la régularisation de certains travailleurs et travailleuses de la santé, Mme Arbour croit que nous n'aurions rien à perdre, comme société, à offrir un statut légal à des immigrants et immigrantes qui sont déjà au pays et qui occupent déjà des emplois, dans des conditions souvent abusives. Elle estime plutôt que c'est dans notre intérêt de les sortir de l'ombre. En pleine pandémie, pendant que ces personnes clandestines sont privées de dépistages et de soins, elle juge même que ce serait un manque d'intelligence de ne pas leur offrir une certaine protection.



*Tout le monde en parle
Entrevue avec Louise Arbour*

<https://ici.radio-canada.ca/tele/tout-le-monde-en-parle/site/segments/entrevue/211502/lepage-louise-arbour-sans-papiers-pandemie>

Attorney General James Leads Multistate Lawsuit Seeking to End Facebook's Illegal Monopoly

AG James Leads Bipartisan Coalition of 48 Attorneys General Charging Anticompetitive Conduct Facebook Thwarted Competition, Reduced Consumer Privacy for Profits

New York Attorney General Letitia James today filed a lawsuit against Facebook Inc., alleging that the company has and continues today to illegally stifle competition to protect its monopoly power. The lawsuit alleges that, over the last decade, the social networking giant illegally acquired competitors in a predatory manner and cut services to smaller threats — depriving users from the benefits of competition and reducing privacy protections and services along the way — all in an effort to boost its bottom line through increased advertising revenue. Attorney General James leads a bipartisan coalition of 48 attorneys general from around the nation in filing today's lawsuit to stop Facebook's anticompetitive conduct.

"For nearly a decade, Facebook has used its dominance and monopoly power to crush smaller rivals and snuff out competition, all at the expense of everyday users," said Attorney General James. "Today, we are taking action to stand up for the millions of consumers and many small businesses that have been harmed by Facebook's illegal behavior. Instead of competing on the merits, Facebook used its power to suppress competition so it could take advantage of users and make billions by converting personal data into a cash cow. Almost every state in this nation has joined this bipartisan lawsuit because Facebook's efforts to dominate the market

were as illegal as they were harmful. Today's suit should send a clear message to Facebook and every other company that any efforts to stifle competition, reduce innovation, or cut privacy protections will be met with the full force of our offices."

Since 2004, Facebook has operated as a personal social networking service that facilitates sharing content online without charging users a monetary fee, but, instead, provides these services in exchange for a user's time, attention, and personal data. Facebook then monetizes its business by selling advertising to firms that attach immense value to the user engagement and highly targeted advertising that Facebook can deliver due to the vast trove of data it collects on users, their friends, and their interests.

In an effort to maintain its market dominance in social networking, Facebook employs a variety of methods to impede competing services and — as Chairman, Chief Executive Officer, and controlling shareholder Mark Zuckerberg has stated — to "build a competitive moat" around the company. The two most utilized strategies have been to acquire smaller rivals and potential rivals before they could threaten Facebook's dominance and to suffocate and squash third-party developers that Facebook invited to utilize its platform — allowing Facebook to maintain its monopoly

over the social networking market and make billions from advertising. As one market participant noted, if an application (app) encroached on Facebook's turf or didn't consider selling, Zuckerberg would go into "destroy mode," subjecting small businesses to the "wrath of Mark."

Consumers Suffer – Reduced Privacy and Fewer Options

Facebook's unlawful monopoly gives it broad discretion to set the terms for how its users' private information is collected and used to further its business interests. When Facebook cuts off integration to third-party developers, users cannot easily move their own information – such as their lists of friends – to other social networking services. This decision forces users to either stay put or start their online lives from scratch, if they want to try an alternative.

Because Facebook users have nowhere else to go, the company is now able to make decisions about how to curate content on the platform and use the personal information it collects from users to further its business interests, even if those choices conflict with the interests and preferences of Facebook users.

Additionally, while consumers initially turned to Facebook and other apps now owned by the company seeking privacy protection and control over their data – Facebook's "secret sauce" – many of those protections are now gone.

Who Would Turn Down a "High Enough Price"?

The harm to consumers over the last decade comes as a direct result of Facebook's acquisition of smaller firms that pose competitive threats. Facebook employs unique data-gathering tools to monitor new apps all in an effort to see what is gaining traction with users. That data helps Facebook select acquisition targets that pose the greatest threats to Facebook's dominance. Once selected, Zuckerberg and Facebook offer the heads of these companies vast amounts of money – that greatly inflate the values of the apps – all in hopes of avoiding any competition for Facebook in the future.

When it came to startups, Zuckerberg has observed, that if these companies were not inclined to sell, "they'd have to consider it" if Facebook offered a "high enough price."

The elimination of competitive alternatives means users have no alternative to Facebook, fueling its unfettered growth without competition and further entrenching its position. The two most obvious examples of this success-

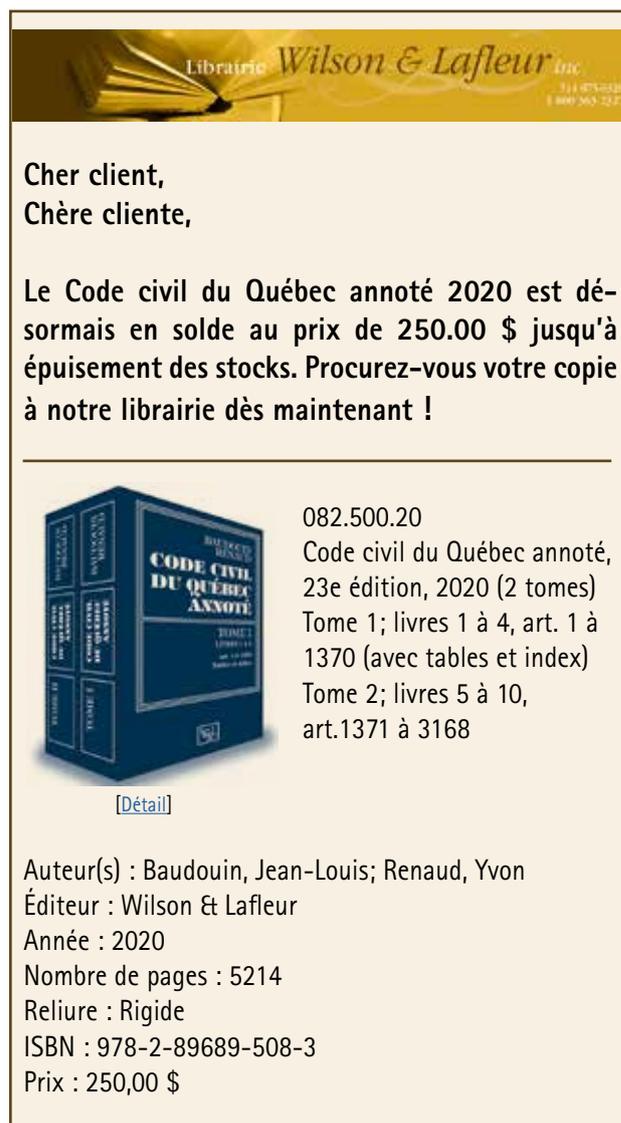
ful strategy were Instagram and WhatsApp – both which posed a unique and dire threat to Facebook's monopoly.

#TotalDomination – Purchase of Instagram

Facebook and Zuckerberg saw Instagram as a direct threat quickly after the company launched. After initially trying to build its own version of Instagram that gained no traction, Zuckerberg admitted, in early 2012, that Facebook was "very behind" Instagram and a better strategy would be "to consider paying a lot of money" for the photo-sharing app in an effort to "neutralize a potential competitor."

A few months later, in April 2012, Facebook acquired Instagram for \$1 billion, despite the company not having a single cent of revenue and valuing itself at only \$500 million. Zuckerberg offered Instagram's owners double the valuation that Instagram came up with even though Zuckerberg

[\[suite\]](#)



Librairie *Wilson & Lafleur* inc.
111 875-1130
1 800 363-3237

**Cher client,
Chère cliente,**

Le Code civil du Québec annoté 2020 est désormais en solde au prix de 250.00 \$ jusqu'à épuisement des stocks. Procurez-vous votre copie à notre librairie dès maintenant !



082.500.20
Code civil du Québec annoté,
23e édition, 2020 (2 tomes)
Tome 1; livres 1 à 4, art. 1 à
1370 (avec tables et index)
Tome 2; livres 5 à 10,
art.1371 à 3168

[\[Détail\]](#)

Auteur(s) : Baudouin, Jean-Louis; Renaud, Yvon
Éditeur : Wilson & Lafleur
Année : 2020
Nombre de pages : 5214
Reliure : Rigide
ISBN : 978-2-89689-508-3
Prix : 250,00 \$

Des avocats internationaux proposent une charte pour protéger les journalistes

Source : Radio-Canada

Une coalition d'avocats internationaux, dirigée par l'ancien procureur général du Canada Irwin Cotler et la Britannique Amal Clooney, réclame la rédaction d'une charte afin de protéger les droits des journalistes emprisonnés dans un monde où les menaces à la liberté de la presse sont grandissantes.

L'ancien ministre libéral de la Justice Irwin Cotler et un groupe d'avocats ont présenté cette recommandation lors de la deuxième Conférence mondiale sur la liberté de la presse, co-organisée par le Canada et le Botswana. Pandémie oblige, la conférence se tient virtuellement par vidéoconférence, mais elle est dirigée depuis Ottawa.

Une charte pour protéger les journalistes

La charte renforcerait les obligations légales des États qui emprisonnent arbitrairement des journalistes. M. Cotler estime que cette nouvelle mesure est nécessaire parce que les présentes lois internationales, qui garantissent un accès diplomatique aux personnes emprisonnées dans un pays étranger, sont insuffisantes.

Nous nous rencontrons ainsi aujourd'hui pas seulement en raison de la pandémie de COVID-19, mais également à cause d'une pandémie politique caractérisée par une résurgence générale de l'autoritarisme, le recul des démocraties et l'augmentation des attaques contre la liberté des médias, où les menaces envers les journalistes, a déclaré M. Cotler.

Le panel d'experts juridiques a indiqué que la pandémie de COVID-19 donnait de l'élan aux gouvernements auto-



L'ancien ministre fédéral de la Justice, Irwin Cotler, a dirigé un groupe d'experts en droit international. PHOTO : RADIO-CANADA / GRAHAM HUGHES

ritaires en plus de présenter de nouveaux risques pour les journalistes.

Le rapport propose une nouvelle charte des droits des journalistes détenus et un nouveau code de conduite pour les gouvernements dont l'application sera confiée à un commissaire international nouvellement nommé, a précisé l'homologue britannique de M. Cotler, Amal Clooney.

Démocratie, désinformation et COVID-19

La conférence s'est ouverte à 9 h 30 ce matin et prendra fin à vers 16 h cet après-midi. L'événement, qui s'est amorcé sur une discussion entre experts juridiques sur la liberté de la presse, comprend également trois séances d'information sur des sujets spécifiques :

- La liberté de la presse et la démocratie
- La liberté de la presse et la désinformation
- La liberté de la presse et la COVID-19

La première Conférence mondiale sur la liberté de la presse s'était soldée, en juillet 2019, par la signature par 37 États de l'Engagement mondial pour la liberté des médias. Ce document stipule que les signataires reconnaissent que la liberté des médias fait face à des menaces constantes partout dans le monde et qu'ils s'entendent pour lutter contre ces menaces, tant sur la scène locale qu'internationale.

Les signataires ont également formé une Coalition pour la liberté des médias qui comprend un Groupe de contact dont la responsabilité est de défendre la liberté de la presse par le biais de ses réseaux diplomatiques.

Ils se sont aussi dits favorables à la création d'un Fonds mondial pour la défense des médias qui appuiera les journalistes en détresse et couvrira leurs frais juridiques.

Les signataires de l'Engagement mondial pour la liberté des médias :

- Afghanistan
- Allemagne
- Argentine
- Autriche
- Bulgarie
- Canada
- Costa Rica
- Danemark
- Estonie
- États-Unis
- Finlande
- France
- Ghana
- Grèce
- Honduras
- Islande
- Kosovo
- Lettonie
- Liban
- Lituanie
- Luxembourg
- Macédoine du Nord
- Maldives
- Monténégro
- Pays-Bas
- République tchèque
- Royaume-Uni
- Serbie
- Seychelles
- Slovaquie
- Slovénie
- Soudan
- Suisse
- Ukraine
- Uruguay

Les autorités en valeurs mobilières du Canada publient des indications sur les régimes d'aliénation de titres automatique

Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) ont publié aujourd'hui des indications à l'intention des émetteurs et des initiés sur l'établissement et l'administration des régimes d'aliénation de titres automatique (RATA), de même que sur la communication d'information à leur sujet. Les RATA permettent aux initiés de procéder à la vente de titres d'un émetteur par l'entremise d'un courtier ou d'un administrateur sans lien de dépendance selon un calendrier et des directives préétablis.

« Ces indications permettront aux émetteurs et aux initiés de mieux comprendre comment ils peuvent réduire la probabilité que des initiés effectuent des opérations irrégulières en vertu de régimes d'aliénation de titres automatique », a déclaré Louis Morisset, président des ACVM et président-directeur général de l'Autorité des marchés financiers. « Les pratiques exemplaires qui y sont recommandées visent également à accroître la transparence des opérations d'initiés, ce qui aidera les émetteurs et les initiés à gérer les perceptions que les opérations effectuées dans le cadre de ces régimes engendrent sur le marché. »

Les indications découlent de l'examen des RATA entrepris par les ACVM suivant l'annonce faite le 24 octobre 2019. Parmi les pratiques exemplaires recommandées, citons l'exercice d'une surveillance par l'émetteur, le respect d'un délai d'attente avant la première opération effectuée dans le cadre du régime, ainsi que la mise en place de restrictions adéquates à la modification, à la suspension ou à la résiliation d'un RATA.

On trouvera l'Avis 55-317 du personnel des ACVM, Régimes d'aliénation de titres automatique sur les sites Web des membres des ACVM.

Afin de promouvoir la transparence des opérations d'initiés, il demeure peu probable que le personnel des ACVM recommande l'octroi de dispenses de déclaration d'initié dans le cas d'opérations effectuées dans le cadre de RATA, tel qu'il a été annoncé le 24 octobre 2019.

Les ACVM sont le conseil composé des autorités provinciales et territoriales en valeurs mobilières du Canada. Elles coordonnent et harmonisent la réglementation des marchés des capitaux du Canada.

Les huit « Avocats JBM de l'année 2020 » dévoilés lors d'une édition virtuelle sans pareille

Le Jeune Barreau de Montréal (JBM) annonce fièrement les huit personnes lauréates du titre « Avocat JBM de l'année 2020 » dévoilées hier lors de la 14^e édition du Gala du JBM « Les leaders de demain ». Cette première édition virtuelle a été animée avec brio par Mes Elsa Kelly-Rhéaume et Martin Gariépy, deux anciens membres du Conseil d'administration du JBM. Le Gala s'est tenu sous la thématique de « La Matrice » en présence virtuelle de plus de 150 invités.

Félicitations aux lauréat.e.s!

Le 3 décembre dernier, huit jeunes avocat.e.s montréalais.e.s se sont démarqué.e.s dans leur domaine de droit respectif par l'excellence de leur dossier, leur implication sociale, leurs réalisations personnelles et professionnelles ainsi que leur vision et leurs perspectives. Le JBM tient donc à féliciter chaleureusement les « Avocats JBM de l'année 2020 » :

- Me Émilie Therrien, Gascon Et Associés (Pro bono / Implication sociale)
- Me Caroline Bourbonnais, Lavery, De Billy (Droit familial)
- Me Tara Mandjee, BRP (Pratique en contentieux / Juriste de l'État)
- Me Jordan Altman, Stikeman Elliott (Droit corporatif)
- Me Philippe Knerr, Shadley Bien-Aimé (Droit criminel et pénal)
- Me Michaël Lessard, Doctorant en droit à l'Université de Toronto (Carrière alternative)

- Me Natacha Mignon, Immetis Services Juridiques inc (Droit du travail et administratif)
- Me David B. Éthier, IMK (Litige civil et commercial)

Consultez en ligne la [biographie des lauréat.e.s](#) et le [programme de la soirée](#).

Près d'une centaine d'avocates et avocats ont soumis d'excellents dossiers de candidature qui ont d'abord été analysés par un Comité de présélection indépendant formé de membres importants de la communauté juridique qui avaient la responsabilité de choisir les finalistes dans chacune des catégories :

- L'honorable Martine L. Tremblay, Juge en chef adjointe à la Cour du Québec – Chambre civile
- L'honorable Sophie Bourque, Juge à la Cour supérieure du Québec
- L'honorable Catherine Pilon, Juge à la Cour du Québec
- Me Philippe-André Tessier, Président de la CDPDJ
- Me Lise Tremblay, Directrice générale du Barreau du Québec
- Me Jack H. Chadirdjian, Directeur général du Barreau de Montréal
- Me Alain Ricard, Président du CAIJ
- Me Ariane Charbonneau, Directrice générale d'Éducaloi

- Me Nancy Leggett-Bachand, Directrice générale de Justice Pro Bono
- Me Richard W. Pound, C.C., O.Q., c.r., F.C.A., Ad. E., Stikeman Elliott s.e.n.c.r.l., s.r.l.
- Me Frederick William Headon, Air Canada
- Me Élisabeth Corte, Juge en chef de la Cour du Québec 2009-2016

Pour le choix ultime des lauréat.es dans chacune des catégories, le JBM fait appel à son [Conseil des gouverneurs](#) notamment formé des personnalités juridiques admirables suivantes :

- L'honorable Jacques R. Fournier, Juge en chef de la Cour supérieure du Québec
- L'honorable Lucie Rondeau, Juge en chef de la Cour du Québec
- L'honorable Ann-Marie Jones, Présidente du Tribunal des droits de la personne
- L'honorable Julie Veilleux, Présidente du Tribunal des professions
- L'honorable Bernard Mandeville, Juge-président de la Cour municipale de la ville de Montréal
- Monsieur le Bâtonnier Paul-Matthieu Grondin, Barreau du Québec
- Madame la Bâtonnière Robin Schiller, Barreau de Montréal
- Me France Houle, Doyenne de la Faculté de droit de l'Université de Montréal
- Me Robert Leckey, Doyen de la Faculté de droit de l'Université McGill
- Me Pierre Bosset, Directeur – Département des sciences juridiques de la Faculté de science politique et de droit de l'UQAM
- Me Tommy Tremblay, Président de l'Association du Barreau canadien, Division du Québec
- Me Andrew Kliger, Président de l'Association de droit Lord Reading
- Me François D. Ramsay, Avocat en chef – Affaires juridiques – Hydro-Québec
- Me Yves St-Arnaud, Directeur Services Juridiques

chez Bombardier Produits Récréatifs inc.

- Me L.-Yves Fortier, IMK S.E.N.C.R.L./IMK L.L.P

L'importance de la reconnaissance

Le Gala est une soirée visant à faire rayonner les membres de la relève juridique montréalaise, tout en les encourageant à se dépasser dans leurs réalisations professionnelles et personnelles ainsi que dans leur implication sociale. Le JBM est fier de perpétuer [cette tradition depuis 2007](#).

En cette année 2020 marquée par la pandémie mondiale, la tenue de cet événement prenait une importance d'autant plus marquée. Le JBM désire souligner et féliciter les [24 finalistes](#) pour leur résilience en cette année empreinte de défis. Au quotidien, les jeunes avocat.es démontrent de la créativité et de la flexibilité. Le JBM félicite ses membres pour leurs efforts constants et vous invite, particulièrement dans le contexte actuel, à prendre le temps de reconnaître le travail des gens qui vous entourent.

Une édition virtuelle sans pareille

Le JBM remercie toutes les personnes qui ont participé à distance à cet événement important. La diffusion en direct du Cabaret Lion d'Or, les questions influençant la soirée, l'interaction générée par le clavardage ainsi que les caméras des gens à la maison sont tous des éléments qui ont rendu cette édition unique. Félicitations encore une fois aux huit « Avocats JBM de l'année 2020 » ainsi qu'aux 24 finalistes pour leur nomination!

L'ONU nomme Louise Otis membre du Conseil de justice interne



Louise Otis

António Guterres, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (ONU), a annoncé la nomination de la Canadienne Louise Otis comme membre du Conseil de justice interne, en qualité d'éminent juriste externe nommé par la direction, pour un mandat de quatre ans débutant demain le 13 novembre.

Menu de l'Escapade Gourmande, cuvée 2019

Par Yves Delage



L'Escapade Gourmande est un événement de levée de fonds de la Fondation Gérard-Delage. C'est un rallye gastronomique qui consiste à manger dans cinq restaurants différents les plats d'un repas

gastronomique. Les trajets se font en limousines. Covid oblige, il n'y a pas eu d'Escapade gourmande en 2020 mais voici la description de celle de 2019 qui vous fera saliver.

L'apéritif se prenait à l'hôtel Intercontinental. C'était le Segura Viuda, un Cava (Effervescent d'Espagne, méthode traditionnelle, comme le Champagne) élaboré avec une prédominance de Macabeo, cépage espagnol autochtone, qui génère une acidité assez vive et apporte des arômes et saveurs bien fruitées. L'élevage est d'un minimum de 15 mois au contact des lies à 20 mètres sous terre,,,,,et était servi avec des bouchées comme l'Intercontinental sait si bien faire.

Nous sommes allés manger l'entrée froide au Club Chasse et Pêche. C'était un tartare de hamachi, avec comme décoration et goût additionnel, des petites tomates, une niçoise et des olives.

C'était d'une délicatesse indescriptible. Un goût d'une grande finesse. Le hamachi aussi connu sous le nom de sériole, un poisson utilisé souvent dans le sushi à cause de sa saveur.

Avec ce plat délicieux, on nous servait un Chablis, Domaine Gautheron, cuvée Émeraude 2016. Un mariage parfait.

Trip Advisor 11e sur 4946 restaurants. On le comprend bien. Un restaurant à visiter souvent.

Nous sommes allés manger l'entrée chaude au Rosélys. Ce restaurant, issu des rénovations grandioses du Reine Élisabeth, est spectaculaire tant au point de vue décor que cuisine (m'a-t-on dit).

J'y ai mangé la pieuvre grillé, chou-fleur et câpres. Surprise, pas de caoutchouc dans la pieuvre. En douceur, elle se laissait déguster.

J'ai demandé à Vincent, le maître d'hôtel, comment le chef faisait pour réussir ce plat ? Sa réponse : « je le dirai à chaque personne qui viendra la manger ». À vous de jouer.

Avec ce plat, le Pazo das Bruxas (maison de campagne de sorcières), appellation de Rias Baixas, un vin de la famille Tores d'Espagne (Galice). C'était très bon.

Nous sommes allés manger le plat principal au 1616, restaurant aujourd'hui fermé. On est reçu par Cedric Moindrot, le propriétaire. Le restaurant est généralement fermé les lundis et mardis mais Mr Moindrot a ouvert le restaurant spécialement pour nous. Quelle générosité. Quels bons souvenirs.

On nous a servi un Magret de canard, camerises, sureau et betterave. La camerise présente une peau d'un bleu similaire au bleuets, mais sa chair est d'un pourpre intense. Le fruit a de très petites graines, pratiquement imperceptibles en bouche. Le jus de la baie présente une couleur bourgogne très intense.

Le sureau quant à lui dépend de son cultivateur et peut être plus ou moins sucré et plus ou moins riche en anthocyanes. Les deux fruits sont presque noirs. La betterave était présentée comme une fleur.

Avec ce plat, on nous servait un Médoc, le Ptit Manou du Domaine clos Manou. Un choix parfait pour accompagner le canard. L'ensemble était très, très succulent.

Ensuite, monsieur Moindrot nous a fait visiter le bar, au sous-sol, où se trouve R1-B1, le robot barman. (voir la vidéo XVIXVI sur youtube))

Merci beaucoup monsieur Moindrot.

Nous sommes allés manger le fromage au restaurant Europea. On ne devient pas 25e sur 4,944 restaurants à Montréal par l'opération du Saint-Esprit. On le devient par une offre remarquable par sa vue et son goût. Avec Europea, il ne faut pas oublier les surprises.

Le fromage, c'est Ludovic Delonca lui-même qui l'a préparé devant nous. Oui, le fromage était frais fait. Et bon. C'est ça la touche Europea.

Avec le fromage on nous a servi un vin doux naturel, le Maury. Sa vinification, presque identique à celle du Porto, produit un vin très semblable au Porto. Le Mas Amiel qui

nous a été offert est produit, comme le Porto à différents vieillissements. Le porto est généralement titré entre 16 et 20% d'alcool alors que le Maury est plus faible soit entre 15 et 18% d'alcool.

Jérôme Ferrer était aux fourneaux lui-même. Merci à Jérôme et Ludovic pour une prestation mémorable.

Nous sommes ensuite retournés à l'hôtel International pour y manger le dessert. Les bouchées étaient offertes par différentes pâtisseries et écoles. Toutes étaient délicieuses. Toutes étaient surprenantes. Les participants étaient : ICacao Barry, École hôtelière de la Montérégie, École hôtelière Calixa-Lavallée, Carrément Tarte, Pâtisserie Bel-Air, Pâtisserie Rolland et Maison Christian Faure.

Une très belle soirée à laquelle j'assiste, à chaque année, depuis 1998.

Faculté de droit Université Laval

Félicitations à l'étudiante-chercheuse de la Chaire de recherche Antoine-Turmel sur la protection juridique des aînés de la Faculté de droit de l'Université Laval, Marie-Pier Baril, qui a obtenu une bourse de doctorat du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, CRSH, de 80 000\$. Cette subvention lui permettra de réaliser sa thèse dès le printemps 2021, sous la direction de la professeure Christine Morin. Son projet est dans la poursuite de son mémoire de maîtrise, réalisé également sous la direction de madame Morin et déposé en septembre dernier, intitulé «L'exercice du pouvoir discrétionnaire par les fiduciaires de #fiducies testamentaires au Québec: concilier objectivité et subjectivité». L'objectif de ce nouveau projet de recherche sera de tracer la matrice des normes auxquelles les #fiduciaires de fiducies testamentaires doivent se conformer dans l'exercice de leurs pouvoirs discrétionnaires.

Marie-Pier Baril est membre du Barreau du Québec depuis 2009. Elle est associée universitaire du cabinet BCF Avocats d'affaires où elle pratique en droit successoral et en droit des fiducies. Diplômée de la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke, elle a reçu le prix du Barreau du Québec et le prix du Doyen de la Faculté de droit pour la qualité de son dossier académique et son implication dans le milieu universitaire. Son expérience pratique en planification testamentaire et son implication professionnelle dans les litiges successoraux l'ont amenée à s'intéresser à l'exercice du pouvoir discrétionnaire par les fiduciaires de fiducies testamentaires.



Marie-Pier Baril

Le Québec annonce des restrictions régionales et provinciales en réponse à la résurgence de la COVID-19

*Cet article a été publié pour la première fois sur le blog Notre Savoir de Stikeman Elliott S.E.N.C.R.L., s.r.l.
Il est apparu à l'origine sur <https://www.stikeman.com/>. Tous droits réservés.*

Depuis octobre 2020, une forte augmentation du nombre de cas positifs à la COVID-19 au Québec a mené le gouvernement du Québec (i) à renouveler constamment l'état d'urgence sanitaire de la province et (ii) à réimposer certaines restrictions qui avaient été précédemment levées dans de nombreuses régions. Pour les entreprises, les restrictions actuelles dans les régions de palier 4/zones rouges, qui devaient demeurer en vigueur jusqu'au 23 novembre 2020, ont maintenant été prolongées jusqu'au 11 janvier 2021.

Au début du mois de décembre, après une augmentation continue du nombre de cas de COVID-19, le gouvernement a annoncé qu'il annulait ses plans d'assouplissement des restrictions applicables aux rassemblements privés dans les régions de palier 4/zones rouges entre le 24 et le 27 décembre 2020. Les résidents du Québec des zones oranges et jaunes pourront toujours se rassembler pendant la période de Noël : six personnes dans les zones oranges et dix dans les zones jaunes.

La sévérité des mesures varie d'une région à l'autre et elles concernent généralement certains rassemblements privés, ainsi que les activités des restaurants, des bars, des microbrasseries, des services d'hébergement touristiques, des casinos, des musées, des centres d'attraction, des bibliothèques, des cinémas, des lieux de culte, des centres d'hébergement et de soins de longue durée, des salles louées et bien d'autres.

De plus, depuis le 4 décembre 2020, au Québec, les commerces de détail, les magasins d'alimentation et les pharmacies ainsi que les points de vente de la Société des alcools du Québec doivent limiter le nombre de clients au-



*Catherine Jenner
Avocate*



*Andrew S. Cunningham
KM Lawyer - Publications*

torisés à l'intérieur de leurs locaux. Ce nombre dépend de la superficie en mètres carrés des locaux accessibles aux clients et le gouvernement a fourni des informations sur le mode de

calcul de la superficie et du nombre de clients autorisés. Une affiche indiquant le nombre de personnes autorisées dans les locaux doit être placée dans le magasin (le français doit y figurer de façon prédominante). Les exploitants de magasins doivent également prendre des mesures pour gérer la circulation des clients dans le magasin afin d'assurer la distanciation physique.

Cet article met en évidence certaines de ces restrictions supplémentaires et la façon dont elles s'appuient sur les restrictions en vigueur antérieurement (voir notre [article](#) précédent) et est régulièrement mis à jour à mesure que le Québec réagit à la pandémie.

Prolongation de l'état d'urgence sanitaire

L'état d'urgence sanitaire continue d'être prolongé au Québec (actuellement jusqu'au 18 décembre 2020) par le ministre de la Santé et des Services sociaux qui continue d'être

habilité à prendre des mesures de protection de la santé publique.

Restrictions à l'échelle du Québec

Certaines restrictions sont identiques dans toutes les régions du Québec.

À l'égard du titulaire d'un permis de bar, selon [l'arrêté ministériel numéro 2020-063 daté du 11 septembre 2020](#), dans sa version modifiée, et [l'arrêté ministériel numéro 2020-064 daté du 17 septembre 2020](#), dans sa version modifiée, les obligations suivantes ont été mises en oeuvre :

- l'obligation de tenir un registre précis sur ses clients, qui sont aussi tenus de divulguer les renseignements nécessaires aux fins de la tenue du registre, lesquels doivent être détruits 30 jours après y avoir été consignés;
- l'interdiction d'admettre dans chaque pièce et sur chaque terrasse de l'établissement où le permis est utilisé, plus de 50 % du nombre de personnes pouvant être admises en vertu de son permis.

Aux termes de [l'arrêté ministériel numéro 2020-064 daté du 17 septembre 2020](#), dans sa version modifiée, les résidences privées pour aînés doivent désormais tenir un registre précis pour chaque visiteur admis dans la résidence, ainsi qu'un registre des entrées et sorties des résidents et des membres du personnel. Chaque personne est tenue de fournir les renseignements nécessaires (qui doivent être détruits 30 jours après avoir été consignés).

Restrictions dans les régions moins touchées

En date du 1er octobre 2020, les régions du Québec qui sont moins gravement touchées, c'est-à-dire celles qui ne font pas partie du palier 3/zone orange ou du palier 4/zone rouge (comme le prévoient [l'arrêté ministériel numéro 2020-068 daté du 20 septembre 2020](#), dans sa version modifiée, et le [décret ministériel 1020-2020 daté du 30 septembre 2020](#)), dans sa version modifiée, sont assujetties à la restriction suivante :

Un maximum de 10 personnes peut se trouver dans une résidence privée ou un hébergement touristique, sauf si ces personnes sont membres de la même résidence ou d'un établissement équivalent.

Exception : Une personne qui fournit un service ou un soutien peut être présente même si elle n'est pas une occupante de la résidence ou de l'établissement touristique.

Le [décret du 30 septembre 2020](#), dans sa version modifiée, fournit une liste de ce qui constituera un service ou un soutien, y compris, entre autres :

- le service/soutien requis par l'état de santé ou la sécurité d'une personne ou requis à des fins de soins personnels, à des fins commerciales, de garde d'enfant ou d'éducation et d'aide domestique (entre autres);
- un service d'entretien, de réparation ou de rénovation résidentiel;
- une visite à des fins de vente ou de location de la résidence;
- tout autre service ou soutien de même nature.

Un maximum de 250 personnes pourra se réunir dans des lieux où il est d'usage de rester relativement immobile et de parler peu, par exemple les cinémas, les théâtres et les studios d'enregistrement audiovisuel, les salles louées pour des réunions et les lieux de culte. Un maximum de 50 personnes pourra se réunir dans une salle louée à d'autres fins.

Le droit d'une personne de manifester pacifiquement est reconnu, mais la personne doit porter un couvre-visage et maintenir une distance de deux mètres avec les autres, sauf si elle fournit un service ou un soutien. Les personnes qui se rassemblent dans un lieu public extérieur doivent également maintenir une distance de deux mètres les unes des autres, sauf si elles occupent la même résidence privée ou si l'une d'entre elles fournit un service ou un soutien à l'autre.

Restrictions dans les régions de palier 3 (zone orange)

Comme il est indiqué sur le [site](#) du gouvernement, le [décret ministériel 1020-2020 daté du 30 septembre 2020](#), dans sa version modifiée, place les régions sociosanitaires suivantes au palier 3 (zone orange) :

- Bas-Saint-Laurent, sauf La Matanie, La Matapédia, La Mitis et Rimouski-Neigette;
- Outaouais, sauf la Ville de Gatineau et la MRC des Collines-de-l'Outaouais;
- Nord-du-Québec, sauf Chapais et Chibougamau ainsi que les territoires d'Eeyou Istchee – Baie-James (dans certains secteurs spécifiques);
- Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine, sauf les Îles-de-la-Madeleine et Grosse-Île, qui sont des zones jaunes;
- Laurentides, sauf Deux-Montagnes, Oka, Pointe-Calumet, Saint-Eustache, Saint-Joseph-du-Lac, Sainte-Marthe-sur-le-Lac, la Ville de Mirabel, la MRC de La Rivière-du-Nord, et la MRC de Thérèse-De Blainville.

Les restrictions de palier 3 applicables dans ces régions en zone « orange » sont notamment les suivantes :

Résidences privées et établissements d'hébergement touristique

Dans les résidences privées (ou ce qui en tient lieu), les hôtels et autres établissements d'hébergement touristique de ces régions, les rassemblements (sur les lieux ou sur leurs terrains) sont réduits à un maximum de six personnes (au lieu de 10), sauf si les personnes sont les occupantes d'un maximum de deux résidences privées (par opposition à la « recommandation » précédente de ne pas dépasser trois ménages) ou leur équivalent.

D'un point de vue commercial, il existe également une exception importante pour une personne qui reçoit un service ou un soutien d'une autre personne.

Rassemblements intérieurs et extérieurs organisés : salles, lieux de culte, cinémas, théâtres, lieux publics, etc.

Dans les régions de palier 3, un maximum de 250 personnes peuvent être présentes dans un lieu de culte ou dans une salle de spectacle, dans un cinéma, un théâtre, etc.

Un maximum de 25 personnes peut se réunir à l'intérieur ou à l'extérieur afin de prendre part à des activités organisées comme un mariage, une célébration familiale ou professionnelle, un pique-nique, etc. dans un lieu public extérieur ou dans une salle louée ou une salle communautaire (à l'exception de certaines activités de loisir et activités sportives et des lieux publics visés par la règle qui précède).

Restaurants, bars, aires de restauration et casinos

La limite suivante s'applique à un restaurant, à une aire de restauration d'un centre commercial ou à un commerce d'alimentation, aux tables des casinos ou des maisons de jeux, à un bar ou à toute autre salle utilisée à des fins de restauration ou de consommation d'alcool dans ces lieux :

Un maximum de six personnes peut s'asseoir à la même table (au lieu de 10), sauf si les personnes occupent une seule résidence privée (ou son équivalent) ou si une personne reçoit d'une autre personne un service ou un soutien.

Les titulaires d'un permis de bar dans ces régions peuvent vendre de l'alcool seulement entre 8 h et 23 h (auparavant, minuit). Aucune consommation de boissons alcoolisées n'est autorisée dans ces établissements après minuit (auparavant, 1 h du matin).

Centres d'hébergement et de soins de longue durée

Les visites sont désormais limitées (i) à celles qui sont nécessaires à des fins humanitaires ou pour obtenir des soins ou des services requis par l'état de santé ou (ii) à celles d'une personne proche aidante qui apporte une aide significative à l'utilisateur ou au résident.

Restrictions dans les régions de palier 4 (zone rouge)

Les restrictions correspondant à l'« alerte maximale » du palier 4 s'appliquent comme suit dans les deux grandes régions métropolitaines du Québec et dans un certain nombre d'autres régions sociosanitaires :

- Montréal (y compris toutes les municipalités de la Communauté métropolitaine de Montréal);
- Ville de Québec (y compris toutes les régions sociosanitaires de la Capitale-Nationale);
- Saguenay-Lac-Saint-Jean;
- Mauricie;
- Centre-du-Québec;
- Estrie;
- Outaouais, pour la Ville de Gatineau et la MRC des Collines-de-l'Outaouais;
- Chaudière-Appalaches;
- Laval;
- Lanaudière;
- Laurentides, pour Deux-Montagnes, Oka, Pointe-Calumet, Saint-Eustache, Saint-Joseph-du-Lac, Sainte-Marthe-sur-le-Lac, la Ville de Mirabel, la MRC de La Rivière-du-Nord, et la MRC de Thérèse-De Blainville;
- Montérégie;
- Nord-du-Québec pour Chapais et Chibougamau ainsi que les territoires d'Eeyou Istchee – Baie-James (dans certains secteurs spécifiques).

Comme il est indiqué dans les paragraphes introductifs, les restrictions concernant les rassemblements privés sont assouplies pour une période de 4 jours autour de Noël. De plus amples détails seront fournis lorsqu'ils seront disponibles.

Résidences privées et résidences de tourisme : le nombre d'invités est désormais strictement limité

Dans les résidences privées (ou ce qui en tient lieu), les hôtels et autres établissements d'hébergement touristique de ces régions de palier 4, seuls les occupants de la même résidence ou de la résidence de tourisme sont désormais autorisés, sous réserve des exceptions limitées suivantes :

[Suite]

DAVID B. ÉTHIER
AVOCAT DE L'ANNÉE
JBM
LITIGE CIVIL ET
COMMERCIAL

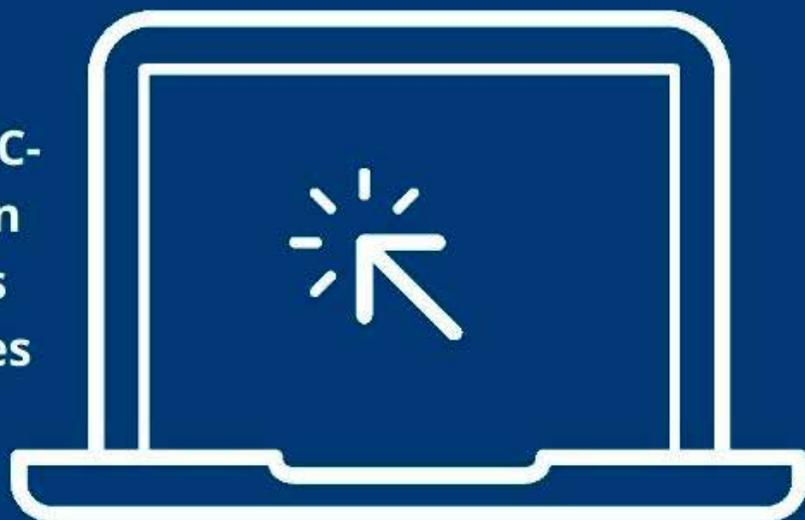


Quelle fierté d'annoncer que David B. Éthier a remporté hier soir le prix de l'Avocat de l'année en litige civil et commercial lors du #GaladuJBM 2020 « Les leaders de demain ». Félicitations David!

IMK s.e.n.c.r.l./LLP is proud to announce that David B. Éthier won the Civil and Commercial Litigator of the Year Award at the #GaladuJBM 2020 "Leaders of Tomorrow" held last night. Congratulations David!

Offrez des services juridiques en ligne gratuitement

Exclusif à nos membres, le programme OnRègle avec l'ABC-Québec met à votre disposition des outils technologiques vous permettant d'offrir des services juridiques 100% en ligne. Acquérez de la clientèle, développez votre pratique et propulsez votre carrière !



Devenez membre:
www.abcqc.qc.ca/Adhesion-et-avantages



**L'ASSOCIATION DU
BARREAU CANADIEN**
Division du Québec



DES GRANDES MARQUES À PRIX TRÈS COMPÉTITIFS

Passez à la boutique et découvrez notre vaste collection de vêtements et accessoires pour homme.

25% à 50% sur tout en magasin (marchandise sélectionnées)



Rendez-vous - service à domicile ou au bureau:

Richard | 514.497.9743 | Bureau | 514-739-6298

Lundi au samedi de 10h à 17h

Possibilité de rendez-vous après les heures d'ouvertures.

Dimanche sur rendez-vous de 10h à 15 h - 514.497.9743



BAUMLER



Zampière - SCohen - Digel - Empire - Bugatchi - Venti - Lipson

3850, Jean-Talon Ouest, bur. 109 VMR (Qc) H3R 2G8 (U-HUAUL)
www.tarzi.ca | maisonstyle1@gmail.com